

■ Inscription :

L'inscription se fait auprès de votre pôle de référence (Axelera, Lyonbiopôle, Minalogic, Tenerrdis ou Viaméca). Une participation aux frais de repas de 30 € TTC sera demandée pour chaque session de formation à Grenoble.

Les personnes s'inscrivant à l'ensemble des 4 sessions bénéficient d'un tarif réduit à 25 € TTC le repas, soit 100 € TTC pour l'ensemble des sessions (*au lieu de 120€ TTC*).

Règlement par chèque à établir à l'ordre de votre pôle de référence.

- **Pour une inscription session par session**, le règlement devra nous parvenir au plus tard le vendredi précédant la session.

- **Pour les personnes souhaitant s'inscrire à l'ensemble des sessions**, le règlement devra nous parvenir le vendredi 19 février 2016 au plus tard.

NB : en cas d'absence aux formations, aucun remboursement ne sera réalisé.

■ Lieux:

> **Grenoble** : Tenerrdis - Polytec, 19 rue des Berges 38024 Grenoble

> **Lyon** : Lyonbiopôle - 321 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon
Axelera - La Cité des Entreprises, 66 avenue Jean Mermoz 69351 Lyon

> **Villefontaine** : CCI Nord Isère - 5 rue Antoine Condorcet, 38093 Villefontaine

■ Contacts :

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

AXELERA

Céline GOBIN - *Chargée d'animation adhérents et formation*
celine.gobin@axelera.org

LYONBIOPOLE

Valentine LAMORT - *Chargée de projets formation*
valentine.lamort@lyonbiopole.com

MINALOGIC

Erasmia DUPENLOUP - *Directrice du développement des entreprises*
erasmia.dupenloup@minalogic.com

TENERRDIS

Thomas GUIGUI - *Chargé de mission Entreprises SI et Ressources*
thomas.guigui@tenerrdis.fr

VIAMECA

Philippe BAISET - *Fédérateur Industrie Rhône-Alpes*
p.baizet@viameca.fr



vous proposent...

Le goût de l'innovation

Accords de consortium - Propriété intellectuelle
Assurabilité des innovations

PROGRAMME 2016

Réservé aux adhérents des pôles organisateurs

- Des ateliers « Accords de consortium » en amont des appels à projets du FUI
- Des rendez-vous individuels pour échanger sur vos projets
- Des focus sur la propriété intellectuelle
- Une nouvelle session : « L'Assurabilité des innovations »

► Volet 1 : Les ateliers « accord de consortium des projets collaboratifs »

Nous vous proposons en 2016 un accompagnement spécifique en amont des appels à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI).

Ces ateliers se composent d'une partie formation le matin de 9h à 13h qui sera suivie d'un buffet et d'entretiens individuels sur demande avec Maître Franck ROBERT.

Deux thèmes seront abordés

- La rédaction et la négociation des accords de consortiums
- La propriété intellectuelle et l'exploitation des résultats

■ Atelier 1 : Mettre en place un accord de consortium

L'accord de consortium fixe les règles du jeu d'un partenariat dont les auteurs font le choix de mettre de côté leurs différences pour partager leurs forces, leurs compétences et leur propriété intellectuelle, dans le cadre d'un projet de développement technologique.

Il formalise l'engagement des partenaires, précise les règles de fonctionnement du partenariat et prépare les conditions d'exploitation des résultats qui en découleront. Cet accord est primordial, et sa mise en place se révèle parfois être un exercice périlleux.

4 dates possibles :

Grenoble
Tenerrdis

mardi
23
février

Atelier

9h - 13h

Suivi d'un buffet

RDV individuels

14h - 16h

Lyon
Lyonbiopôle

vendredi
26
février

Atelier

9h - 13h

Suivi d'un buffet

RDV individuels

14h - 16h

Grenoble
Tenerrdis

mardi
4
octobre

Atelier

09h - 13h

Suivi d'un buffet

RDV individuels

14h - 16h

Lyon
Axelera

vendredi
30
septembre

Atelier

9h - 13h

Suivi d'un buffet

RDV individuels

14h - 16h

■ Atelier 2 : Protéger l'exploitation d'un projet

L'innovation est certes un moteur de la croissance... Mais elle n'a de sens que dans le contexte de son exploitation. A tous ses stades de maturation, le projet d'exploitation doit servir de tuteur au projet innovant... Cette dimension est d'autant plus sensible qu'elle est menée dans un contexte collaboratif. Modèle d'exploitation, protection par la propriété intellectuelle, transfert de droit, organisation matériel de l'exploitation ... Autant d'aspects à évoquer et à organiser au plus tôt dans la collaboration.

4 dates possibles :

Grenoble
Tenerrdis

mardi
22
mars

Atelier

9h - 13h

Suivi d'un buffet

RDV individuels

14h - 16h

Lyon
Axelera

vendredi
25
mars

Atelier

9h - 13h

Suivi d'un buffet

RDV individuels

14h - 16h

Grenoble
Tenerrdis

mardi
22
novembre

Atelier

9h - 13h

Suivi d'un buffet

RDV individuels

14h - 16h

Lyon
Lyonbiopôle

vendredi
25
novembre

Atelier

9h - 13h

Suivi d'un buffet

RDV individuels

14h - 16h

► Volet 2 : Focus sur la propriété intellectuelle

Quatre thèmes proposés lors de sessions de sensibilisation portant sur : la confidentialité, le logiciel, la protection des concepts et l'assurabilité des innovations.

■ Session 1 : Confidentialité : « Pourquoi fermer la porte en sortant ? »

La confidentialité est la pierre angulaire de la protection de l'innovation, elle en constitue le pré-requis indispensable et le mode privilégié.

Pourquoi, quand et comment mettre en place des actions de confidentialité seront successivement abordés lors de cette intervention.

■ Session 2 : « Le logiciel ou la gestion de la complexité »

L'activité logicielle, surfant sur la vague de dématérialisation des patrimoines, prend une ampleur de plus en plus grande. La réalité du logiciel est aujourd'hui devenue complexe : grands logiciels d'exploitation, suites logicielles incontournables, standards ouverts, logiciels libres, web 2.0, approches contributives et crowdsourcing... Des usages différents, des business model nouveaux, des impacts juridiques majeurs.

■ Session 3 : Protection des concepts : « C'est une idée géniale »

« Les idées sont dites de libre parcours » est la limite posée à la protection des concepts par les libertés individuelles.

Doit-on pour autant renoncer à toute protection ? Des « stratagèmes » peuvent-ils efficacement être mis en œuvre pour obtenir une protection de ces nouvelles catégories d'innovations ?

■ Session 4 : L'Assurabilité des innovations

La mise sur le marché d'une innovation demande une prise de connaissance très en amont des avancées technologiques par les assureurs, avant industrialisation, pour analyser dans la sérénité les risques induits et l'offre assurantielle adaptée.

► Sachez que :

- Les ateliers et les sessions seront animés par :

Maître Franck Robert, avocat spécialisé dans le domaine des contrats et des nouvelles technologies, qui accompagne les porteurs de projets des pôles (AXELERA, LYONBIOPOLE, MINALOGIC, TENERRDIS et VIAMECA) sur les aspects PI.

Pascal Alexis, Dirigeant du cabinet Alexis Assurances, courtier d'assurances, spécialiste de l'assurance des professionnels innovants

- En complément de ces formations, un accompagnement à l'établissement et à la négociation des accords de consortium est proposé. Ces formations sont également réservées aux adhérents des pôles de compétitivité.

Villefontaine
CCI Nord-Isère

mardi
26
avril

12h-14h

Grenoble
Tenerrdis

mardi
24
mai

12h-14h

Grenoble
Tenerrdis

mardi
28
juin

12h-14h

Villefontaine
CCI Nord-Isère

mardi
13
sept

12h-14h